



Réunion publique

Explications sur la démarche et présentations des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Octobre 2023



1/ Démarche d'élaboration du PLUi-HM

2/ Éléments généraux sur le PADD
(projet d'aménagement et de développement durables)

3/ Synthèse des orientations du PADD du PLUi-HM du Beauvaisis

1



Démarche d'élaboration du PLUi-HM

Un PLUi-HM pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis

Plan

Définir un projet

Local

Spécifique au territoire

d'Urbanisme

Pour organiser son aménagement

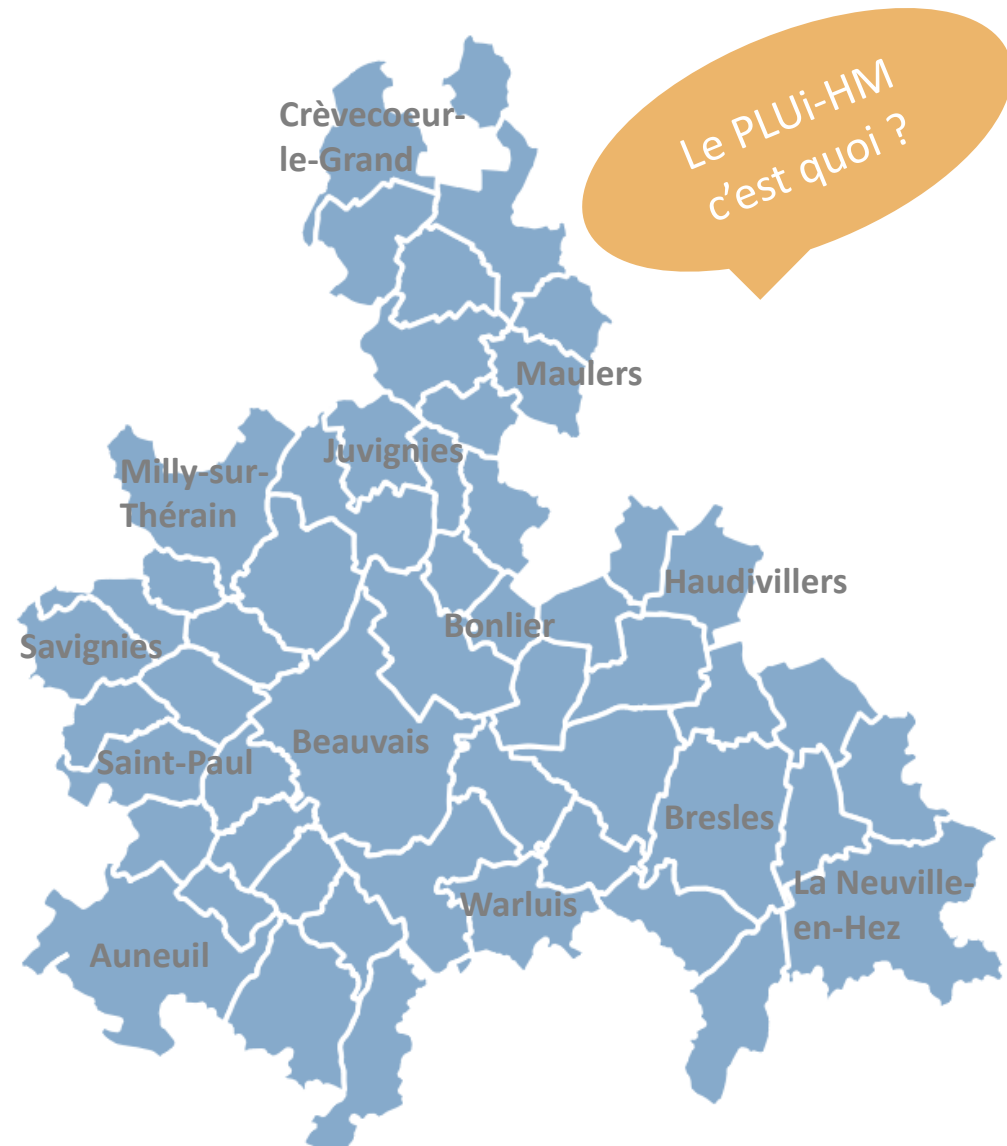
Intercommunal

Sur l'ensemble des 53 communes de la CAB

valant programme local de l'**H**abitat

et plan de **M**obilités

Avec deux outils spécifiques dédiés à l'habitat et aux mobilités



Une approche
intercommunale ET
selon 6
secteurs, pour
affirmer les polarités
et respecter les
identités territoriales
locales



Le conseil communautaire

>> délibère et fixe les grandes orientations

Les habitants

>> participent à la réflexion dans le cadre de la concertation

Les élus des différentes instances de travail

>> élaborent les documents et conduisent la démarche et les travaux

Les personnes publiques associées

>> assurent la cohérence avec les politiques et les stratégies supra-territoriales





Un cadre législatif et réglementaire en évolution : loi Grenelle II, loi ALUR, loi Climat et Résilience, etc.



Des documents « cadres » à respecter ou prendre en compte :

- >> le **SRADDET** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) des Hauts-de-France,
- >> les **SDAGE** (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et **SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion des eaux),
- >> les **PPR** (plan de prévention des risques),
- >> etc.

2022

1

Observer le territoire



Diagnostic territorial

Début 2023-été
 2023

2

Choisir un cap



Projet d'aménagement
 et de développement
 durables (PADD)



Été 2023 – 2024

3

Définir des règles



Orientations
 d'aménagement et de
 programmation (OAP),
 programmes
 d'orientations et
 d'actions (POA),
 règlements écrit et
 graphique

Fin 2024-fin 2025

4

Valider le projet



Arrêt
 Avis des personnes
 publiques associées
 Enquête publique
 Approbation

Une information et une concertation en continue

S'informer

>> Un site internet dédié :
www.plui.beauvaisis.fr

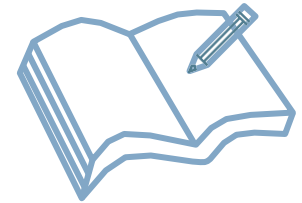
>> Des lettres
 d'information



>> Des articles dans
 « Beauvaisis, Notre
 Territoire »

>> Des réunions publiques

S'exprimer



>> Des registres de
 concertation dans toutes les
 communes et au siège de la CAB

>> Une adresse mail
 spécifique :
plui@beauvaisis.fr



>> La possibilité d'envoi de
 courrier postal à la CAB



Une information et une concertation en continue

>> Une première réunion publique en janvier 2023 sur le diagnostic



**RÉUNION
PUBLIQUE**

Explications sur la
démarche et premiers
éléments de diagnostic

**JEUDI
12 JANVIER 2023
DE 18H À 20H**

au siège de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis
Salle du conseil communautaire
48 rue Desgroux, Beauvais

Un diagnostic pour...

- ... comprendre le fonctionnement du territoire
- ... identifier ses atouts, à valoriser
- ... définir les besoins pour l'avenir

Une analyse croisée, multithématique, formalisée dans plusieurs documents : un diagnostic transversal complété de « focus »



Diagnostic transversal



Diagnostic habitat

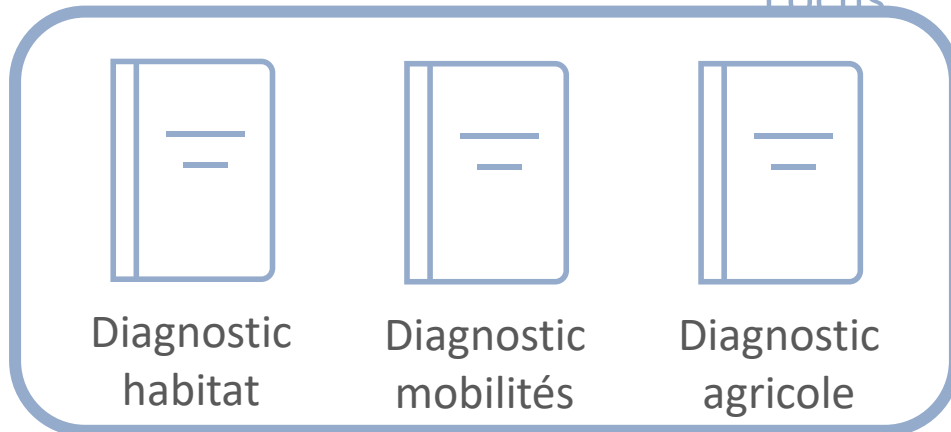


Diagnostic mobilités



Diagnostic agricole

Focus



LES ATTACHES AU TERRITOIRE

PARTIE 1

Un territoire d'attaches au socle naturel : les fondements d'une unité

PARTIE 2

Un territoire de proximité et de complémentarité : une ville et des campagnes actives

PARTIE 3

Un territoire aux spécificités et aux richesses à révéler

ATOUPS

- >> Un **socle naturel diversifié** « donnant du corps » au territoire
- >> Des villes et des villages à l'ancrage ancien, qui maillent le territoire, dont les **implantations historiques et les codes architecturaux traditionnels** sont encore lisibles
- >> Des **milieux remarquables** reconnus, une biodiversité variée (ponctuellement rare) et des habitats fortement impliqués dans les continuités écologiques supra-territoriales

FAIBLESSES

- >> Des **savoir-faire historiques** liés à la valorisation du socle naturel qui disparaissent
- >> Des **activités économiques** liées au socle naturel qui ont pu ou qui pourraient menacer sa préservation
- >> Des extensions urbaines récentes qui entraînent, parfois, une **dilution des trames historiques**
- >> Des espaces naturels à enjeux **non encore préservés**
- >> Des **continuités écologiques fragmentées**
- >> Des **risques naturels majeurs liés à l'eau** dont l'intensité augmente
- >> Une menace localisée sur la **qualité de la ressource en eau**

ATOUPS

- >> Un **équilibre migratoire récent**
- >> Une population relativement **jeune**
- >> Une dynamique de l'action locale en faveur de la **rénovation** et de l'attractivité du parc résidentiel
- >> Une **diversification en cours** du parc de logements dans les communes rurales
- >> Un indice de **concentration de l'emploi** élevé
- >> Une **activité agricole** diversifiée et un potentiel de débouchés important, lié à la situation géographique de la CAB
- >> Un **fonctionnement systémique** : un maillage dense de commerces, services et équipements, des offres hiérarchisées et complémentaires
- >> Un **maillage routier** organisé et un réseau de transports en commun déjà en place
- >> De nombreux **déplacements internes** au territoire, de courtes et moyennes distances

FAIBLESSES

- >> Une **difficulté financière** d'accès à la propriété pour certaines ménages résidents
- >> Une **concentration du parc locatif** à Beauvais, rendant difficile la recherche locative hors ville-centre
- >> Une **diminution du nombre d'emplois**
- >> La disparition des filières de transformation agricole locales et la **pression de l'urbanisation** sur les espaces agricoles
- >> Un réseau de **liaisons douces** qui connaît des discontinuités et un manque d'attractivité
- >> Une **dépendance à la voiture individuelle** qui montre ses limites dans un contexte énergétique incertain

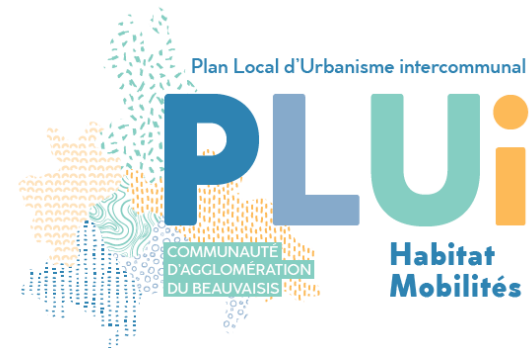
ATOUS

- >> Une **richesse et une diversité des patrimoines** paysagers et architecturaux et la présence de « pépites » architecturales qui dépassent les seuls monuments historiques
- >> Une offre en **espaces de « loisirs nature »** qui attire au-delà des limites territoriales
- >> Une **position géographique stratégique** et une connexion à des axes de communication majeurs
- >> L'implantation historique de **grandes entreprises**, vitrines de l'emploi local
- >> Le déploiement d'une politique volontariste en faveur de **l'attractivité économique** du territoire
- >> Des **projets** permettant la constitution d'une offre économique renouvelée

FAIBLESSES

- >> Des évolutions urbaines et agricoles entraînant dans certains cas la **disparition des marqueurs des entités paysagères du territoire**
- >> Une diversité et une mise en réseau des espaces de « loisirs nature » **peu valorisée**
- >> Un déficit de performance de la **ligne de train Paris-Beauvais**
- >> Une potentielle **dépendance aux grandes entreprises** pourvoyeuses d'emplois et vitrines du territoire

2



Éléments généraux sur le PADD (*projet d'aménagement et de développement durables*)

Le PADD, cœur du projet du PLUi-HM

Le rapport de présentation



Analyse (diagnostic) et justifie (le PADD et ses déclinaisons)

Le zonage et le règlement



Définissent les règles d'utilisation du sol et de construction

Les orientations d'aménagement et de programmation



Précisent les conditions d'aménagement de certains secteurs (ou précisent des thématiques)

Le PADD, projet d'aménagement et de développement durables




Exprime le projet des élus pour le futur du territoire

+ Les programmes d'orientations et d'actions

Déclinent dans le détail les stratégies habitat et mobilités

Le PADD, l'expression du projet de territoire

- >> Il exprime le projet politique global de la communauté d'agglomération à horizon 10 ans
- >> Il définit les choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'économie, de protection de l'environnement... dans un objectif de développement durable et un principe de cohérence et d'équité de traitement
- >> Il constitue la référence et le guide pour la suite de l'élaboration du PLUi-HM et pour ses modifications ultérieures
- >> Il permet de définir une vision du territoire à moyen et long termes en dialogue avec les acteurs et les habitants du territoire

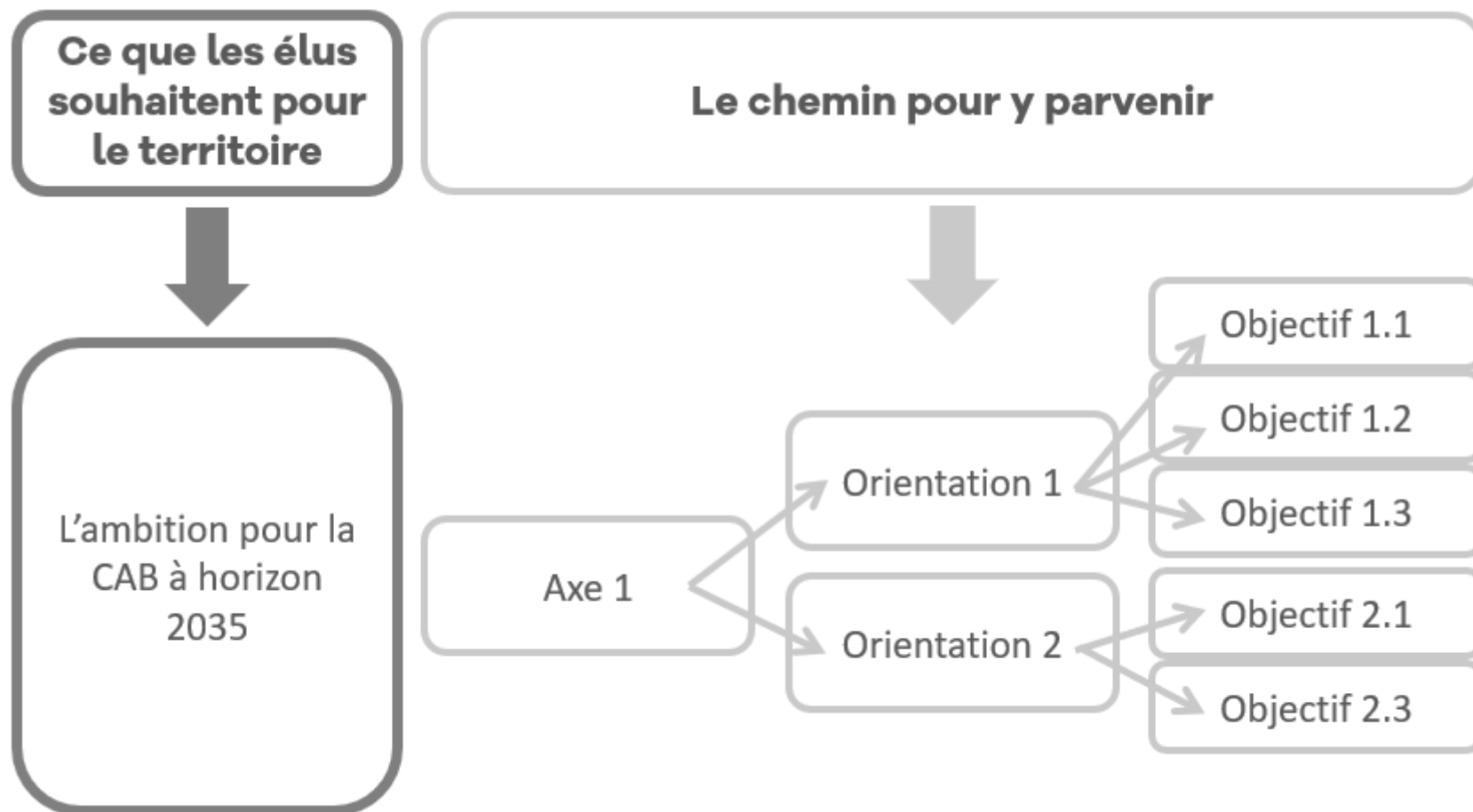


Le PADD porte une vision collective de l'avenir de l'agglomération et traduit des choix partagés par les 53 communes de la CAB

3



Synthèse des orientations du PADD du PLUi-HM du Beauvaisis



Axe 2...
Axe 3...

+ une représentation
cartographique de chaque
axe du PADD



L'ambition pour le Beauvaisis à horizon 2035

L'ambition des élus de la CAB à l'horizon 2035 est de faire du Beauvaisis :

Un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie

Un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie

Axe 1 // Un territoire d'emplois et accueillant : pour une agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement

Axe 2 // Un territoire qui anticipe les transitions : pour une agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

Axe 3 // Un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous : pour une agglomération organisée comme un « vrai bassin de vie »

Un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie

Axe 1 // Un territoire d'emplois et accueillant : pour une agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement

Axe 2 // Un territoire qui anticipe les transitions : pour une agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

Axe 3 // Un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous : pour une agglomération organisée comme un « vrai bassin de vie »

Axe 1 – Un territoire d'emplois et accueillant

Orientation 1 :
maintenir un taux
d'emploi élevé



Un développement
économique futur à
équilibrer



De grandes
infrastructures de
transport à
valoriser



Axe 1 – Un territoire d'emplois et accueillant

Orientation 2 :
révéler et
valoriser la
richesse des
patrimoines
paysagers et
urbains



La diversité des paysages, premier patrimoine du Beauvaisis, à mettre en lumière



Un patrimoine bâti, emblématique comme du quotidien, à valoriser



Axe 1 – Un territoire d'emplois et accueillant

Orientation 3 :
assurer l'accueil
de nouveaux
habitants et
dynamiser
l'image du
Beauvaisis



Une croissance
démographique
modérée à
accompagner



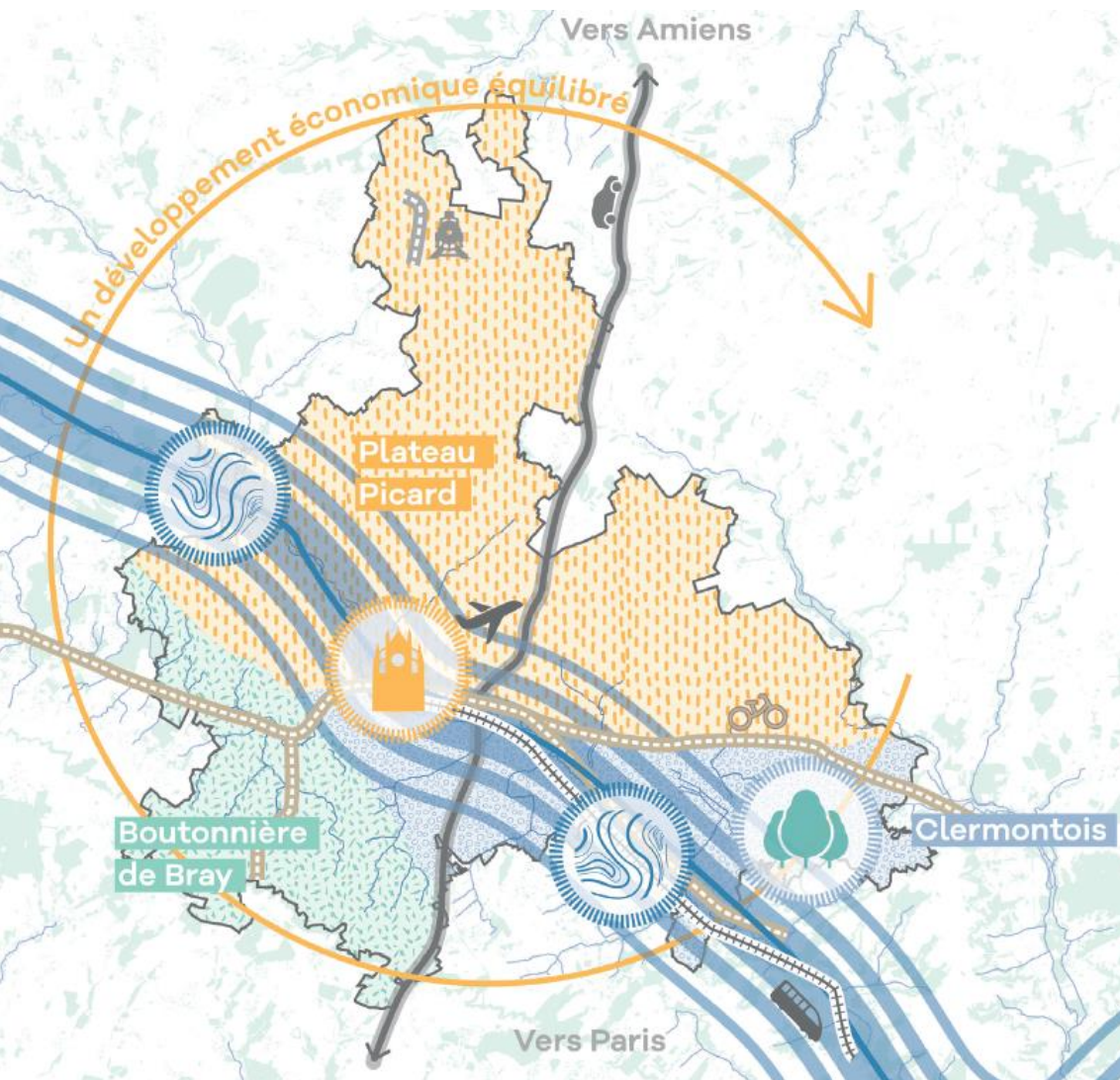
+ 3 000 habitants
à horizon 2035



La carte « nature » pour faire du Beauvaisis une
destination attractive



Axe 1 – Un territoire d'emplois et accueillant



Orientation 1 : Maintenir un taux d'emploi élevé



Assurer un développement économique équilibré



Valoriser les grandes infrastructures de transport : autoroute A16, liaison ferrée Beauvais-Paris, aéroport de Beauvais-Tillé

Orientation 2 : Révéler et valoriser la richesse des patrimoines paysagers et urbains



Le plateau picard
 Le Clermontois
 La Bouttonnière du Bray
 La vallée du Thérain

Orientation 3 : Assurer l'accueil de nouveaux habitants et dynamiser l'image du Beauvaisis



Valoriser les points d'attrait structurants du territoire : le cœur patrimonial beauvaisien, la forêt de Hez-Froidmont, la vallée du Thérain



Valoriser les itinéraires ludico-touristiques existants : la Trans'Oise et le train touristique

Un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie

Axe 1 // Un territoire d'emplois et accueillant : pour une agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement

Axe 2 // Un territoire qui anticipe les transitions : pour une agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

Axe 3 // Un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous : pour une agglomération organisée comme un « vrai bassin de vie »

Axe 2 – Un territoire qui anticipe les transitions

Orientation 1 :
proposer un
espace de vie
attrayant et
durable



Un équilibre entre densification et préservation de la qualité de vie à assurer



Un urbanisme résilient face aux risques et aux nuisances à proposer



Axe 2 – Un territoire qui anticipe les transitions

Orientation 2 :
 assurer la
 préservation et la
 valorisation de
 toutes les
 ressources



Le sol à considérer comme une ressource, notamment pour soutenir les agricultures dans le Beauvaisis



Une
 consommation de
 l'espace à
 modérer



Une
 ressource
 en eau à
 préserver



Axe 2 – Un territoire qui anticipe les transitions

Orientation 3 :
garantir la
protection de la
richesse
écologique du
territoire



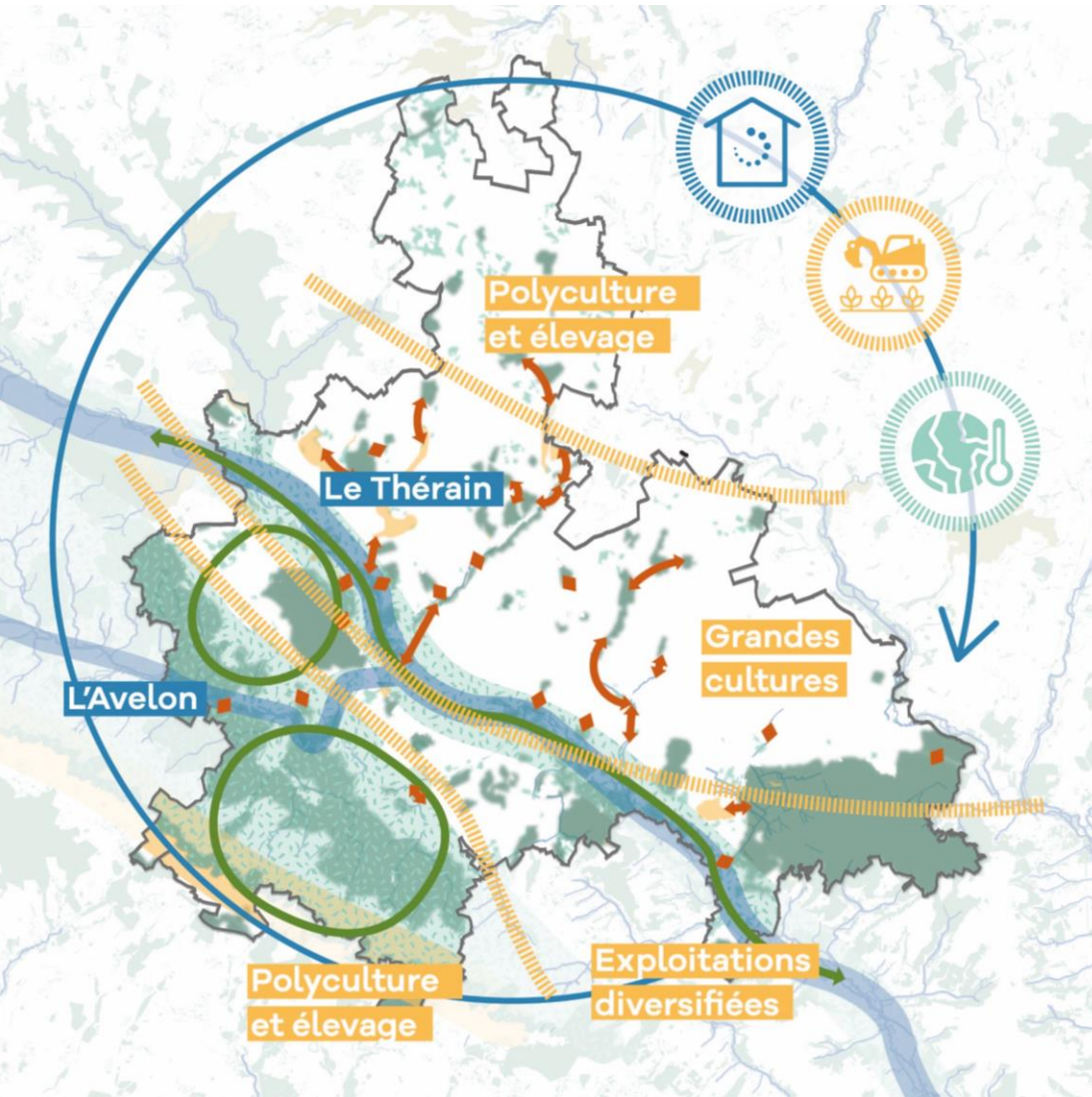
De grands espaces naturels à préserver



Une fonctionnalité de la trame verte et bleue à assurer



Axe 2 – Un territoire qui anticipe les transitions



Orientation 1 : Proposer un espace de vie attrayant et durable



Agir sur le parc existant et concevoir de nouvelles constructions répondant aux évolutions sociétales et écologiques



Proposer un urbanisme résilient face aux risques et nuisances

Orientation 2 : Assurer la préservation et la valorisation de toutes les ressources



Accompagner et soutenir le fonctionnement et l'évolution de toutes les exploitations agricoles



Modérer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Orientation 3 : Garantir la protection de la richesse écologique du territoire



Continuités écologiques à restaurer



Continuités écologiques à préserver



Assurer la fonctionnalité des composantes de la trame verte et bleue : trame boisée, trame agro-écologique, trame thermophile, cours d'eau

Un territoire qui tire parti de sa position géographique charnière et de son système d'économie productive pour affirmer son projet de développement économique et valoriser les spécificités de son mode de vie

Axe 1 // Un territoire d'emplois et accueillant : pour une agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement

Axe 2 // Un territoire qui anticipe les transitions : pour une agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

Axe 3 // Un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous : pour une agglomération organisée comme un « vrai bassin de vie »

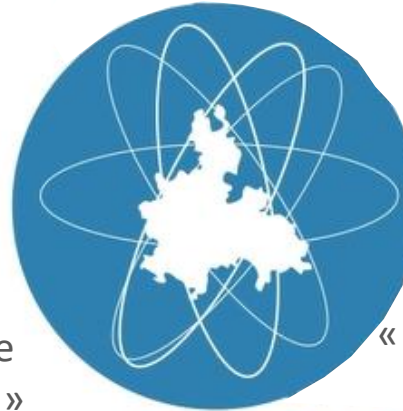
Axe 3 – Un territoire système

Orientation 1 :
 conforter
 l'organisation du
 quotidien et
 renforcer
 l'armature
 territoriale



Un fonctionnement multipolaire à affirmer, un rôle à jouer par chaque commune

Beauvais



Pôles
 « intermédiaires »

Pôles « de
 proximité »

« Communes rurales
 »



Le maintien
 d'une ruralité
 vivante à
 assurer



Axe 3 – Un territoire système

Orientation 2 :
proposer une
offre résidentielle
diversifiée



Un développement résidentiel
qui répond aux besoins de tous
les habitants



+ 400 logements
/ an



Axe 3 – Un territoire système

Orientation 3 :
 développer
 toutes les formes
 de mobilités



Un partage de
 l'espace
 public à
 améliorer



Des alternatives à la voiture individuelle à développer



Axe 3 – Un territoire système

Orientation 4 :
préserver et
valoriser des
espaces dédiés au
temps libre



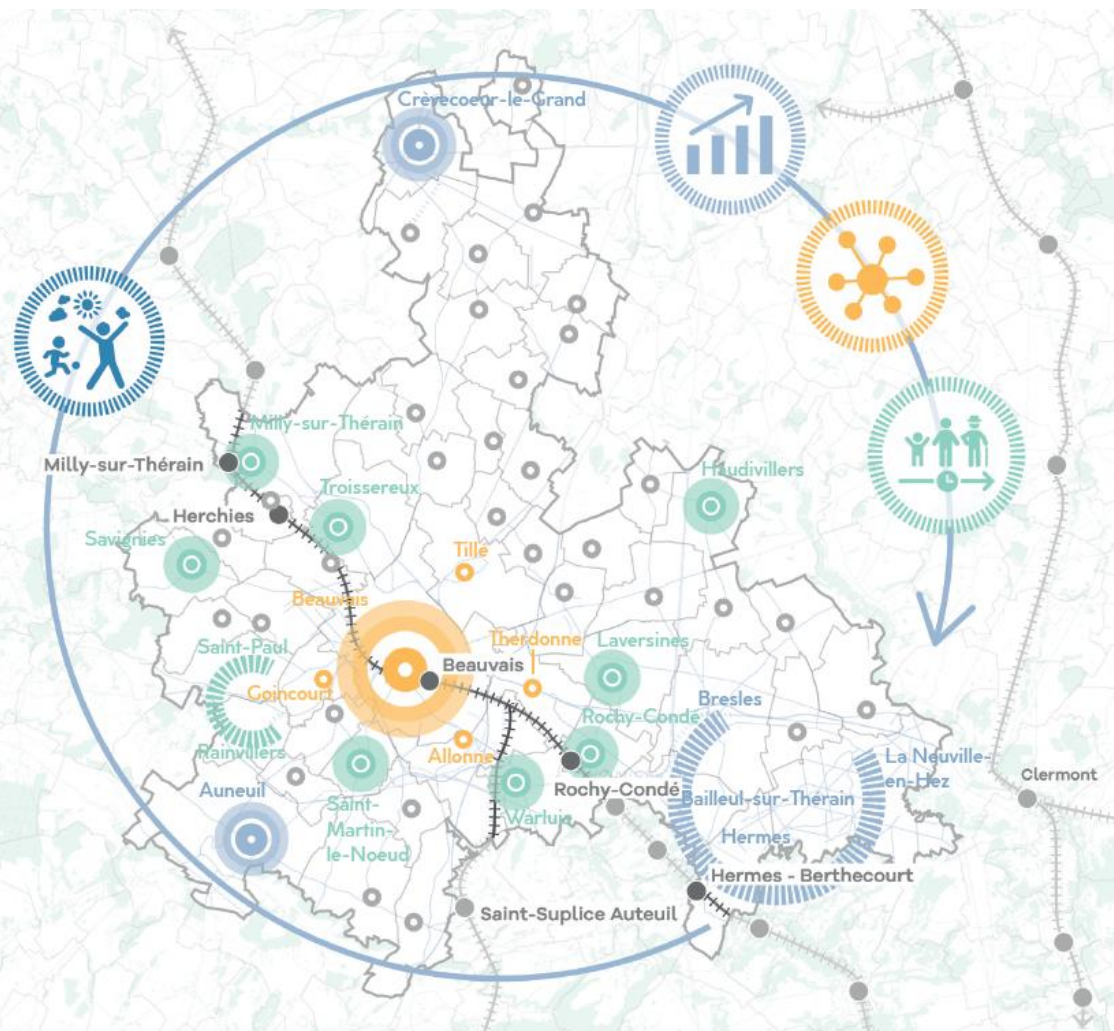
Une offre de loisirs « nature » à valoriser et développer dans les villes et les villages








Des espaces
urbains attractifs
à concevoir






Axe 3 – Un territoire système




Orientation 1 : Conforter l'organisation du quotidien et renforcer l'armature territoriale

-  Pôle majeur
-  Autres communes du pôle majeur
-  Pôles intermédiaires
-  Pôles de proximité
-  Communes rurales

Orientation 2 : Proposer une offre résidentielle diversifiée

-  Produire de l'ordre de 400 nouveaux logements par an
-  Assurer leur répartition dans une logique de confortement de l'armature territoriale
-  Assurer une production diversifiée

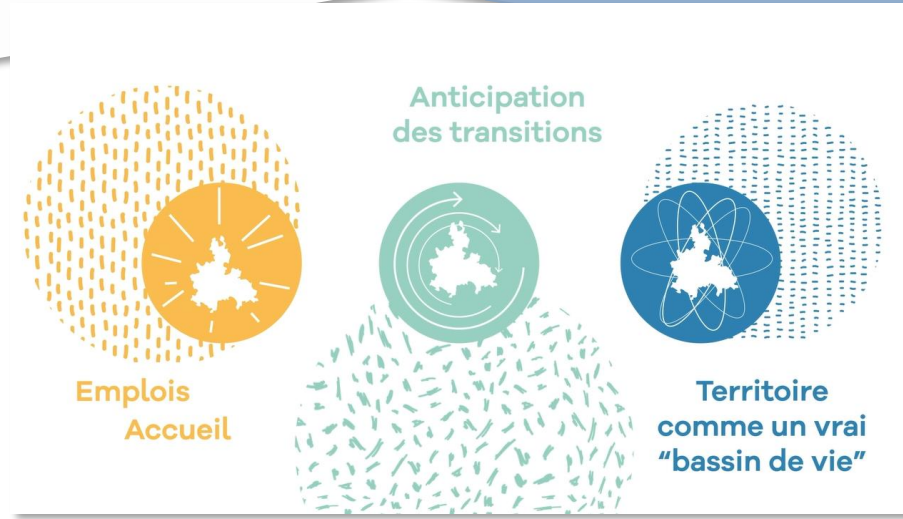
Orientation 3 : Développer toutes les formes de mobilités

-  Valoriser la présence des gares

Orientation 4 : Préserver et valoriser des espaces dédiés au temps libre



Le PADD synthétisé en vidéo



Explications sur la démarche et présentation des orientations du PADD

Octobre 2023

Merci de votre attention, place aux échanges !



Réunion publique

Explications sur la démarche et présentations des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Octobre 2023